



RETURN BIDS TO : - RETOURNER LES SOUMISSION À:

Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada
See herein / Voir dans ce document

Proposal to: Canada Revenue Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein and/or attached hereto, the goods and/or services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Bidder's Legal Name and Address - (ensure the Bidder's complete legal name is properly set out)
Raison sociale et adresse du Soumissionnaire - (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)

Blank lines for bidder name and address

Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder - Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Name /Nom

Title/Titre

Signature

Date (yyyy-mm-dd)/(aaaa-mm-jj)

() Telephone No. - No de téléphone

() Fax No. - No de télécopieur

E-mail address - Adresse de courriel

AMENDMENT TO REQUEST FOR PROPOSAL / MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION

Form with fields: Title - Sujet, Solicitation No. - No de l'invitation, Date, Amendment No. - N° modif., Solicitation closes - L'invitation prend fin, Time zone - Fuseau horaire, Contracting Authority - Autorité contractante, Telephone No. - No de téléphone, Fax No. - No de télécopieur, Destination - Destination, and a security requirement notice.



MODIFICATION n° 001 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes :

1. Répondre aux questions suivantes soumises durant la période de soumissions, conformément à la DDP.
2. Modifier la DDP.
3. Modifier l'annexe A : Énoncé des travaux

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. Quel est le volume prévu (heures) d'entrevues nécessitant le service de transcription pour l'année 1 du contrat proposé et, de celui-ci, quel est le pourcentage prévu de transcription en français?

- Sur une base hebdomadaire, à combien de travail en minutes audio en anglais devons-nous nous attendre? En français?
- Sur une base mensuelle, à combien de travail en minutes audio en anglais devons-nous nous attendre? En français?
- Sur une base annuelle, à combien de travail en minutes audio en anglais devons-nous nous attendre? En français?

R1. Pour ce qui est du volume anticipé d'heures d'entrevues devant être transcrites, il est difficile de fournir une estimation pour le moment. Toutefois, en fonction de notre travail en cours, nous estimons que le nombre total d'heures d'entrevue nécessitant les services de transcription pendant la 1^{re} année du contrat se chiffrerait à entre 400 heures et 600 heures. Nous estimons que de 2 % à 3 % du total requis serait en français.

Q2. (a) Cette DDP est-elle pour les enquêtes de l'Ontario et de la région d'Ottawa ou pour tout le Canada?

R2. (a) Ce contrat est à l'échelle du Canada.

(b) En examinant la DDP, je remarque que tous les enregistrements sont gravés sur un DVD et que les livraisons et les collectes de DVD ainsi que la remise des transcriptions sont au bureau principal à Ottawa (y compris les exigences accélérées d'une journée). Selon notre estimation, les contraintes de temps et des processus imposées par cette limite empêchent toute entreprise de transcription en dehors de la région d'Ottawa (ou qui n'a pas de présence à Ottawa) de présenter une soumission viable. En tenant compte du fait que la norme pour les enquêteurs et les procureurs est la livraison directe à l'entrepreneur de services de transcription, habituellement par Purolator ou courrier régulier (pouvant être protégé « B »), pourquoi ce dernier processus, plus efficace, n'a-t-il pas été considéré comme autre option de livraison? L'exigence de livraison par l'entremise du bureau principal à Ottawa n'encourage pas la concurrence parmi les fournisseurs capables ayant le plus de potentiel et pourrait donc ne pas offrir la meilleure valeur pour les Canadiens en supposant que la DDP est pour des services de transcription à l'échelle du Canada.

R2. (b) Nous sommes d'accord que la collecte et la livraison par messenger sont plus efficaces et nous accepterons cette procédure. La DDP est modifiée en conséquence.

Q3. Pourquoi la DDP est-elle bilingue seulement au lieu d'avoir des options pour l'anglais seulement, le français seulement ou sur une base régionale, comme celles proposées par d'autres organisations, comme des DDP récentes de Santé Canada et d'Environnement Canada? Les notes seraient possiblement plus élevées pour les soumissions en vue des transcriptions en anglais seulement, ou en français seulement (ou régionales) comparativement à celles faisant suite à une DDP bilingue, en tenant compte qu'afin de taper, de faire le contrôle de la qualité et de parcourir rapidement le travail, plusieurs personnes aisées dans les deux langues et ayant une bonne grammaire dans chaque langue doivent taper, parcourir rapidement le travail et faire le contrôle de la qualité de chaque entrevue. Puisqu'il n'y a pratiquement aucun besoin de français pour la transcription d'entrevues d'interrogation dans l'Ouest du Canada, la composante bilingue limite le potentiel de soumissions viables de l'Ouest du Canada et, plus particulièrement, l'exclut de faire concurrence pour toutes les transcriptions anglaises produites dans la région de l'Ouest. Similairement, il y a des entreprises françaises seulement (ou bilingues) dans l'Est qui aurait une cote plus élevée pour la composante française seulement que pour la composante bilingue seulement. En général, l'exigence bilingue dans la DDP favorise grandement



les entreprises de transcription bilingues dans la région d'Ottawa, tout particulièrement si l'on tient compte des exigences de livraison à destination et en provenance du bureau principal à Ottawa. Cette exigence de bilinguisme n'encourage pas la concurrence parmi les fournisseurs capables ayant le plus de potentiel et, donc, il se peut qu'elle n'offre pas nécessairement la meilleure valeur au Canada.

R3. L'ARC est à la recherche d'un fournisseur unique pour ces services en raison des coûts élevés et des défis associés à l'établissement d'une telle exigence pour de multiples vendeurs.

Le personnel du soumissionnaire n'est pas tenu à être bilingue, puisque chaque transcription sera en anglais ou en français. Toutefois, les soumissionnaires devront avoir le personnel nécessaire pour être en mesure de respecter l'une ou l'autre des exigences (anglais ou français) sur demande. Voir les précisions sur les exigences linguistiques dans la DDP modifiée. Veuillez noter qu'il n'y a pas eu jusqu'à présent de transcription nécessaire en français et l'on prévoit qu'il y en aura très peu pendant la durée de ce contrat.

Q4. (a) Selon l'approvisionnement écologique, l'ARC considérerait-elle l'envoi des fichiers vidéo et audio par voie électronique, puisque d'autres ministères suivent cette pratique, réduisant de ce fait son incidence négative sur l'environnement?

(b) Prévoit-on fournir dans l'avenir les fichiers audio enregistrés au moyen d'un emplacement de partage en ligne, et la même chose pour les transcriptions terminées? L'ARC considérera-t-elle une solution en ligne chiffrée et sécurisée proposée par un soumissionnaire, puisque cela réduira les coûts généraux des services?

R4. (a et b) On ne prévoit pas fournir les enregistrements audio par voie électronique pour le moment, en raison de contraintes internes à l'ARC. Le DVD sera livré par cueillette ou par messenger à destination et en provenance du site de l'entrepreneur.

Toutefois, les transcriptions terminées seront envoyées par voie électronique par courriel chiffré ou au moyen de l'ASN.

Les soumissionnaires peuvent proposer, pour examen par l'ARC, une solution sécurisée visant à fournir par voie électronique le fichier audio enregistré; toutefois, cela ne signifie pas que l'ARC peut accepter la solution ou qu'elle l'acceptera. Toute proposition de solution sécurisée n'aura aucun poids sur la proposition du soumissionnaire aux fins d'évaluation, et elle ne doit pas être incluse dans la proposition financière.

Q5. Le temps de traitement commence-t-il lorsque la demande est reçue? Ou est-ce lorsque le CD est reçu?

R5. Le temps de traitement commencera lorsque le CD a été reçu par le vendeur.

Q6. L'ARC s'attend-elle à de nombreuses collectes ou est-il possible de prendre des dispositions pour plus d'un enregistrement?

R6. L'ARC sera responsable de la livraison du fichier audio enregistré au vendeur en fonction des besoins.

Q7. Synergie accepte-t-il le dépôt direct plutôt que les cartes de crédit?

R7. Non, seuls les paiements par carte de crédit sont soutenus.

Q8. Qui assume les frais de transport des DVD audio et vidéo de l'endroit de collecte à l'entrepreneur?

R8. L'ARC assumera les coûts de transport des DVD audio et vidéo à l'entrepreneur.

Q9. Qui assume les coûts de transport du DVD de l'entrepreneur à l'autorité contractante, incluant la transcription achevée?

R9. Selon l'EDT à 3.3 Recevoir et transmettre les enregistrements audio et vidéo à la page 58 de 80, cette action sera aux frais de l'entrepreneur.

Q10. S'agit-il d'un nouveau contrat?

R10. Oui, il s'agit d'un nouveau contrat.

Q11. Nommez-vous un seul fournisseur de service? Sinon, combien?

R11. Oui, un seul fournisseur.

Q12. Qui a effectué ce travail dans le passé et pendant combien d'années?

R12. Le Groupe de traduction Masha Krupp ltée a été le fournisseur depuis 2012.



Q13. Combien de minutes enregistrées ont été transcrites dans chacune des 3 dernières années?

R13. Au cours des trois dernières années, nous avons eu environ 350 heures de transcription effectuées, mais elles provenaient du secteur du Bureau des services fiscaux de Toronto-Nord-Barrie seulement. Toutefois, ce nombre devrait augmenter pendant la période couverte par le présent contrat, puisque le service sera accessible à tous les bureaux de l'ARC dans l'ensemble du Canada.

Q14. Quelle est la durée moyenne des enregistrements transcrits dans chacune des 3 dernières années?

R14. La durée approximative était de 30 minutes à 60 minutes par entrevue.

Q15. Quelle est la durée en minutes des transcriptions commandées chaque semaine?

R15. Inconnue, puisque cela varie en fonction de l'étape à laquelle se trouve le cas.

Q16. Quel est le pourcentage du nombre de minutes transcrites au cours des 3 dernières années en français?

R16. 0 % – Aucune transcription en français n'a été requise jusqu'à présent.

Q17. Quel est le format électronique des enregistrements audio et vidéo?

R17. Les enregistrements audio sont habituellement en format wav et les enregistrements vidéo en format VOB.

Q18. Quel est le pourcentage de transcription au cours de la dernière année qui était des envois de demandes de type Régulier? Urgent? Accélééré?

R18. Cela varie – mais la majorité, plus de 90 %, étaient de type Régulier.

Q19. Nous avons noté, à la page 46, que le prix est en fonction du nombre de minutes enregistrées. À la page 58, on nous demande de suivre et de consigner le temps passé à examiner et à revoir la transcription. Pouvons-nous aussi facturer ce temps? Sinon, quel est le but de ce suivi?

R19. Cela a été supprimé, voir le document modifié de DDP.

Q20. Le lien à la page 46 menant vers l'Indice des prix à la consommation ne fonctionne pas <http://www.statscan.gc.ca/release-diffusion/index-fra.htm>. Y a-t-il un autre lien?

R20. Vous pouvez avoir à couper et coller le lien dans votre navigateur; toutefois, le lien mène au bon site – <http://www.statcan.gc.ca/release-diffusion/index-fra.htm>

2. MODIFICATIONS À LA DDP

Sur la page de couverture de la DDP à Sollicitation closes – L'invitation prend fin:

Delete:

on – le 29 juin 2015

at – à 2:00 P.M. / 14 h

Insert:

on – le 6 juillet 2015

at – à 2:00 P.M. / 14 h

À la partie 2.4 COMMUNICATIONS EN PÉRIODE DE SOUMISSION

Supprimer :

Diffusion de la DDP 1000320698 :	le 3 juin 2015
Première date limite pour des questions sur la DDP: (à midi HAE)	le 9 juin 2015
Diffusion de la modification à la DDP (Q&R) (estimée)	le 12 juin 2015
Deuxième date limite pour des questions sur la DDP: (à midi HAE)	le 17 juin 2015
Diffusion de la modification à la DDP (Q&R) (estimée)	le 22 juin 2015
Date de clôture de la DDP :	le 29 juin 2015



Ajouter :

Diffusion de la DDP 1000320698 :	le 3 juin 2015
Première date limite pour des questions sur la DDP: (à midi HAE)	le 9 juin 2015
Diffusion de la modification à la DDP (Q&R) (estimée)	le 18 juin 2015
Deuxième date limite pour des questions sur la DDP: (à midi HAE)	le 24 juin 2015
Diffusion de la modification à la DDP (Q&R) (estimée)	le 30 juin 2015
Date de clôture de la DDP :	le 6 juillet 2015

À la partie ANNEXE A: ÉNONCÉ DES TRAVAUX

À 2.4 Langues officielles – aux fins de précision, insérer :

Le personnel n'est pas tenu à être bilingue, mais le vendeur doit s'assurer d'avoir le personnel nécessaire pour traiter les transcriptions dans l'une ou l'autre des langues officielles, soit l'anglais et le français, conformément à la demande.

À 3.2 Services de transcription

Supprimer entièrement les points ci-dessous :

- Suivre et consigner le temps passé à examiner les enregistrements audio et vidéo.
- Suivre et consigner le temps passé à transcrire les enregistrements audio et vidéo.

et

Supprimer :

- Les fichiers audio et vidéo sont retournés dans les 48 heures qui suivent la transcription à l'Administration centrale (344, avenue Slater, à Ottawa, en Ontario) par transport sécurisé.

Ajouter :

- Les fichiers audio et vidéo sont retournés dans les 48 heures qui suivent la transcription par transport sécurisé.

À 3.3 Recevoir et transmettre les enregistrements audio et vidéo

Supprimer :

- L'ARC gravera chaque enregistrement audio et vidéo sur un disque (DVD).
- L'entrepreneur prendra des dispositions pour ramasser le disque (DVD) en personne ou par messenger à l'Administration centrale (344, avenue Slater, à Ottawa, en Ontario), aux frais de l'entrepreneur.

Le travail terminé devra être remis à l'Administration centrale (344, avenue Slater, à Ottawa, en Ontario) par la même méthode de livraison qui a initialement été utilisée pour envoyer le travail à l'entrepreneur.

Ajouter :

- L'ARC gravera chaque enregistrement audio et vidéo sur un disque (DVD), et prendra des dispositions pour la livraison en personne ou par messenger chez l'entrepreneur aux frais de l'ARC.
- L'entrepreneur retournera le disque (DVD) en personne ou par messenger au demandeur indiqué dans la commande de transcription, aux frais de l'entrepreneur.

Le document de transcription mis au point sera renvoyé au demandeur indiqué dans une commande par courriel chiffré ou au moyen de l'ASN.



À 3.5 Soutien à la clientèle

Supprimer :

Pour les commandes accélérées et urgentes qui ne sont pas présentées à ASN avant la période limite, l'Administration centrale (344, avenue Slater, à Ottawa, en Ontario) avisera l'entrepreneur par téléphone, télécopieur ou courriel.

Ajouter :

Pour les commandes accélérées et urgentes qui ne sont pas présentées au moyen de l'ASN avant la période limite, l'entrepreneur en sera informé par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

TOUTES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT SANS CHANGEMENT.